

Projet éolien des Marchellions

Lettre d'information n°5

Commune de Saint-Maur-sur-le-Loir | Juillet 2024

Le mot des chefs de projet

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien des Marchellions a été finalisé début juillet 2024! Celui-ci est maintenant entre les mains des services instructeurs de la Préfecture d'Eure-et-Loir, qui vont en vérifier la conformité et la recevabilité.

La présente lettre revient brièvement sur les éléments principaux du projet éolien et énonce le planning prévisionnel pour les prochaines étapes.

Le déroulement efficace et qualitatif du projet l'a été en grande partie grâce à vous, acteurs du territoire : élus, agriculteurs, participants aux comités de suivi. Un grand merci pour votre collaboration qui permet de proposer un projet cohérent avec les enjeux locaux et qui contribue à la transition énergétique !

Nous profitons également de cette lettre pour vous annoncer un changement de chef de projet : Yohan Dy prend la suite de Romain Cluet, et sera votre interlocuteur pour les prochaines étapes, notamment le suivi de l'instruction du dossier.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et à bientôt !



Yohan Dy
Chef de projets éoliens
RWE Renewables France
yohan.dy@rwe.com



Romain Cluet
Responsable régional Centre Val- de-Loire
RWE Renewables France
romain.cluet@rwe.com

Suivez les actualités du projet éolien sur son site Internet dédié :

<https://saintmaursurleloir.projet-eolien.com/>

Les chiffres clés du projet



5
éoliennes

Le projet sera finalement composé de 5 éoliennes de 185 mètres de hauteur en bout de pale.



6,6
MW

La puissance unitaire maximale des éoliennes sera de 6,6 MW ; soit 33 MW de puissance totale maximale.



15 100
foyers

Un parc éolien de 5 éoliennes de 6,6MW pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle électrique (tous usages domestiques) de 15 100 foyers.
(sources ADEME, CRE, INSEE)

Les principaux éléments du projet

 **1 km** C'est la distance entre le hameau de Lolon et l'éolienne E3.

 **76 m** C'est la taille maximale des pales des éoliennes du projet.

 **30 m** C'est la distance minimale entre le bas de pale et le sol (garde au sol).

 **2,21 ha** C'est l'emprise totale au sol du parc éolien sur les parcelles agricoles d'implantation.



Les 5 éoliennes généreront des retombées fiscales* pour les collectivités :

Commune de Saint-Maur-sur-le Loir	74 500 € / an
Communauté de communes du Bonnevalais	159 200 € / an
Département d'Eure-et-Loir	82 800 € / an

*simulation réalisée en juin 2024, basée sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr) pour 5 éoliennes de 6,6 MW.

Les mesures d'accompagnement du projet

Convaincus que la transition écologique doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". En voici quelques exemples dans le cadre du projet éolien des Marchellions (déterminées en concertation avec les habitants de Saint-Maur-sur-le-Loir) :

 Mise en place d'une bourse aux arbres pour filtrer les visibilités du parc depuis les habitations à proximité.

 Aide renouvelable aux particuliers, pour financer des travaux ou achats en lien avec les économies d'énergie et énergies renouvelables.

 Participation à l'enfouissement des réseaux aériens à Lolon.

 Offre locale d'électricité verte, permettant la réduction des factures d'électricité des riverains.

Le planning prévisionnel

Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet (qui contient l'ensemble des études de faisabilité) étant finalisé et déposé en préfecture, les prochaines étapes à suivre consistent principalement en des échanges avec l'administration pour suivre l'instruction du dossier.

